



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat David Bonny / Erika Schnyder

2016-GC-89

Un nouvel écrin pour le Musée d'histoire naturelle de Fribourg

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 19 août 2016, les députés cosignataires demandent au Conseil d'Etat, après avoir retracé l'historique et la situation difficile actuelle du Musée d'histoire naturelle de Fribourg, « *de tout mettre en œuvre pour proposer une solution afin de délocaliser le Musée d'histoire naturelle de Fribourg et de lui trouver un nouvel espace* ». Pour les postulants, cette solution garantira au musée un espace adéquat et adapté à ses collections et ses expositions. Ils estiment que le projet d'un bâtiment sur le site des Arsenaux à Fribourg, qui avait été annoncé en 2011 par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, n'a « *que trop tardé* ».

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat décide de donner suite directe au postulat, en application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil. Ainsi, il vous propose d'accepter le postulat et de prendre connaissance du rapport annexé qui présente la conclusion suivante :

Ces dernières années, le Conseil d'Etat s'est saisi à plusieurs reprises de la situation du Musée d'histoire naturelle de Fribourg. Après avoir approfondi l'analyse du développement des quartiers du Plateau de Pérolles et des Arsenaux, conscient de l'importance et de l'urgence du projet, il souhaite construire pour le musée un nouveau bâtiment qui lui soit mieux adapté et qui lui permette de se développer dans les meilleures conditions. Un concours d'architecture sera lancé en 2017 sur la parcelle prévue à l'ancien dépôt de l'Arsenal, suite auquel le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil un projet de décret pour un crédit d'étude.

31 janvier 2017

Annexe
